

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/419

## QUILLIVANT - CESSIION DE PARCELLES AGRICOLES

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 24 juillet 2018, Monsieur Philippe OLLIVIER, gérant de la S.C.E.A. OLLIVIER sise Le Drenec à Landivisiau, souhaite se porter acquéreur des parcelles section C n° 792 (10 695 m<sup>2</sup>), C n° 273 (5 120 m<sup>2</sup>) et C n° 260 (902 m<sup>2</sup>) situées au lieu-dit Quillivant sur la commune de Plougourvest soit une surface totale d'environ 16 717 m<sup>2</sup>.

**CONSIDERANT** que, par courriel en date du 13 juillet 2018, France Domaine a évalué la valeur vénale de ces trois parcelles à 5 000 €, soit 0.30 €/m<sup>2</sup>,

**VU** l'avis favorable de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 25 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la cession à Monsieur Philippe OLLIVIER, gérant de la S.C.E.A. OLLIVIER, des parcelles section C n° 792, C n° 273 et C n° 260 situées au lieu-dit Quillivant sur la commune de Plougourvest, au prix de 0.30 € / m<sup>2</sup>,

**PRECISE** que cette cession sera réalisée sous la forme notariée, à la charge de l'acquéreur, au rapport de l'étude PRIGENT Matthieu, notaire, avenue Foch à Landivisiau,

**PRECISE EGALEMENT** que les frais de bornage seront à la charge du vendeur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13 NOV. 2018  
Et de la publication, le... 13 NOV. 2018  
Fait à Landivisiau, le... 13 NOV. 2018

Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

